

COTISATION HIVER 2022 - 2023

30 semaines : du 12 septembre 2022 au 9 avril 2023

4 terrains en tapis sous bulle + 1 terrain 12m

	Paiement avant 30/06	Paiement après 30/06	Tarif heure volante
9h à 16h en semaine	438 €	479 €	20 €
Àpd 16h en semaine	587 €	638 €	20 €
Le week-end	488 €	534 €	20€
Titulaire ou co-titulaire	Membres étant déjà dans une récurrence hiver		10 €
Étudiant école tennis	Élève inscrit au cycle en cours		10 €

Avis important aux membres hiver 2021-2022 et/ou été 2022

Les titulaires d'un terrain d'hiver 2021/2022 ont la priorité pour le renouvellement de leur terrain d'hiver 2022/2023 jusqu'au 30 avril 2022.

La confirmation des terrains 2022/2023 doit nous parvenir pour le 30 avril 2022 par versement d'un acompte de 100 € ; le solde étant dû pour le 30 juin 2022 au plus tard afin de bénéficier du prix préférentiel.

A partir du 1^{er} mai 2022, les personnes extérieures peuvent réserver les terrains pour lesquels les membres n'ont pas payé l'acompte, ceux-ci perdant leur priorité.

Si vous possédez un abonnement et que vous ne pouvez pas venir jouer, veuillez nous avertir à temps (par mail à michel.decock@batd.eu 24h minimum) afin que d'autres personnes puissent bénéficier des terrains. Dans ces conditions, vous récupérerez votre heure avant la fin de la saison d'hiver. Il est autorisé de pouvoir récupérer maximum 4h au total.

Pour des facilités de comptabilité, le paiement se fera par **virement avec communication précise au n° de compte BE40 1096 6047 5463** via le compte du titulaire du terrain qui sera seul responsable du paiement.